

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 2 juin 2015 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;
M. Dale Langille, conseiller n° 3;
M. Michael Houle, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2015-06-121

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2015-06-122

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2015

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015 ainsi que les listes de chèques émis durant le mois de mai 2015 au montant de 84 085.18\$ et pour les salaires au montant de 13 107.25\$ soient acceptés telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-06-123

2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2015

Il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2015.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

2015-06-124

4A-RÔLE EN LIGNE – INFOTECH

Considérant qu'	Infotech nous offre la possibilité d'offrir le rôle d'évaluation en ligne pour un montant de 250\$;
Considérant que	le rôle en ligne permet à la population d'avoir accès à l'information en temps réel 24/7;
Considérant que	ce service sera gratuit pour les citoyens;
Considérant que	les professionnels auront un montant minimum de 28\$ par transaction à payer ainsi qu'un frais d'inscription;

Considérant que les revenus des transactions seront partagés entre Infotech (65%) et la municipalité (35%) à partir du moment où les revenus auront généré un montant plafond de 2000\$, pour couvrir les frais inhérent au module et à sa maintenance;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la compagnie Infotech de procéder à la mise en ligne du rôle d'évaluation pour un montant de 250\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2015-06-125

4B – REVENU QUÉBEC ET REVENU CANADA – NOMINATION DES PERSONNES AUTORISÉES

Il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement :

- De nommer Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, et Mme Pascale Giroux, Directrice générale et Secrétaire-trésorière adjointe, responsables autorisées pour l'utilisation de tout service en ligne émanant de Revenu Québec ou Revenu Canada;
- D'autoriser Revenu Québec et Revenu Canada à transmettre à Mme Amélie Latendresse et Mme Pascale Giroux, dans le cadre de leurs fonctions, des renseignements confidentiels concernant la municipalité du Village de Hemmingford;
- D'autoriser Mme Amélie Latendresse à signer, pour et au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, les formulaires requis pour donner suite à cette résolution.

ADOPTÉE

2015-06-126

4C - RAPPORT SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTIONS DE BASE 2014

Attendu que Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière a transmis le rapport sommaire des indicateurs de gestions de base 2014;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les membres du conseil accusent réception de ce rapport des indicateurs de gestions 2014.

ADOPTÉE

2015-06-127

4D - INSCRIPTION CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

Considérant que le congrès de la Fédération Québécoise des municipalités a lieu les 24, 25 et 26 septembre 2015;

Considérant que la résolution adoptée en août 1999 spécifie que le maire assistera tous les ans ainsi que deux conseillers par année et ceci par rotation de siège;

Considérant que les sièges des conseillers identifiés pour cette année sont # 2 (Tina Calvarese) et # 6 (Lucie Bourdon) pour assister au congrès;

Considérant que le maire cède sa place à la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Amélie Latendresse;

Considérant que la conseillère, Mme Lucie Bourdon, ne peut assister au congrès;

Considérant qu'aucun autres conseillers est disponibles pour assister au congrès;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Amélie Latendresse et la conseillère, Mme Tina Calvarese sont autorisées à assister au congrès;
- La municipalité est responsable des frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement, de séjour et des repas de ceux-ci pour cette formation.

ADOPTÉE

2014-06-128

4E - RAPPORT FINANCIER AU 31 MAI 2015

Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier au 31 mai 2015. Il est alors résolu unanimement d'accuser réception de ce rapport financier.

ADOPTÉE

5A - AVIS DE MOTION - ABROGE LES RÈGLEMENTS # 127, #127-2, #158 ET #202

Dale Langille, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il présentera un règlement abrogeant le règlement 127, 127-2, 158 et 202 concernant la garde des chiens et le port de licence.

6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de mai 2015.

2015-06-129

6B - PAIEMENT DE LA 4^e, 5^e ET 6^e FACTURE D'EXCAVATION BERGEVIN ET LABERGE

- | | |
|-----------------|---|
| Considérant qu' | une partie des travaux de la rue Frontière ont été effectuée; |
| Considérant que | nous avons reçu le décompte progressif #4 de BPR recommandant le paiement à l'entrepreneur Excavation Bergevin et Laberge inc. la somme de 9 883.10\$ incluant les taxes. |
| Considérant que | nous avons reçu le décompte progressif #5 de BPR recommandant le paiement à l'entrepreneur Excavation Bergevin et Laberge inc. la somme de 100 137.82\$ incluant les taxes. |
| Considérant que | nous avons reçu le décompte progressif #6 de BPR recommandant le paiement à l'entrepreneur Excavation Bergevin et Laberge inc. la somme de 593 027.12\$ incluant les taxes. |

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que la municipalité procède au paiement du quatrième, du cinquième et du sixième décompte progressif de BPR recommandant de verser la somme de 9 883.10\$, de 100 137.82 et de 593 027.12\$ taxes incluses à l'entrepreneur Excavation Bergevin et Laberge.
- Que ces paiements seront transférés pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 703 048.04\$.

ADOPTÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 81 109 gallons par jour durant le mois de mai. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2015-06-130

7C – APPLICATION RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (ROMAEU)

- Attendu que l'entrée en vigueur du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)le 11 janvier 2014 dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) assure la gouvernance, confère de nouvelles obligations aux exploitants d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAE) dont la responsabilité de transmettre mensuellement un rapport ainsi qu'annuellement à ce ministère ;
- Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford dispose d'ouvrages d'assainissement de ses eaux usées;
- Attendu que dans le nouveau contexte réglementaire les municipalités doivent procéder à la validation des données mensuelles relatives à l'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (OMAE) afin de finaliser la transmission des rapports mensuels et être en mesure de produire le rapport annuel requis;
- Attendu que la validation des formulaires de traitement et de surverse nécessite un accès particulier au système de suivi des ouvrages d'assainissement des eaux (SOMAE) soit celui d'un agent valideur qui devrait détenir des connaissances appropriées en traitement des eaux usées et une compréhension adéquate du comportement du réseau d'égoût et des ouvrages de surverse;
- Attendu que Mme Pascale Giroux aura le rôle d'agent valideur car elle possède les connaissances appropriées en matière de traitement des eaux usées;
- Attendu que M. Yves Gauthier, directeur des travaux publics, aura le rôle d'exploitant car il relève et saisie les données d'exploitation sur les formulaires et transmet les formulaires à valider dans SOMAE;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- De nommer M. Yves Gauthier, directeur des travaux publics, exploitant;
- De nommer Mme Pascale Giroux, agent valideur
- Mandater Mme Pascale Giroux aux fins de valider les rapports mensuels 2014 (si nécessaire) et annuels à compter de 2014

ADOPTÉE

Madame la conseillère Tina Calvarese déclare avoir un intérêt pécuniaire dans le prochain dossier et se retire de cette discussion

2015-06-131

8A – AIDE FINANCIÈRE – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ HEMMINGFORD ET RÉGION

- Considérant que la Coopérative de Solidarité Santé Hemmingford et Région (ci-après « CSSHR ») « exploite une entreprise en vue de fournir du travail à ses membres travailleurs ainsi que des biens et services d'utilité professionnelle et personnelle à ses membres utilisateurs dans le

- domaine de la santé et de toutes autres activités connexes, tout en groupant des personnes ou des sociétés ayant un intérêt économique social ou culturel dans l'atteinte [de son] objet » ;
- Considérant que l'un des objectifs de la CSSHR est d'exploiter un établissement de santé visant à offrir des services sur le territoire de la Municipalité du Village de Hemmingford ;
- Considérant que la CSSHR est une entreprise du secteur privé occupant un immeuble autre qu'une résidence situé au 476 rue Frontière;
- Considérant le paragraphe 3 du 3^e alinéa de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) ;
- Considérant le 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) ;
- Considérant que le Village de Hemmingford souhaite soutenir la CSSHR ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'accorder à la CSSHR une aide financière de 5 670.00\$.

ADOPTÉE

2015-06-132

**8B - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE HEMMINGFORD –
REPRÉSENTANT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

- Attendu que Tina Calvarese a transmis copie du procès-verbal dans lequel, Pascale Giroux a été nommé comme membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation comme conseillère et ceci en date du 27 mai 2015;
- Attendu que la municipalité a l'obligation de nommer les représentants du comité de l'Office municipal d'Habitation de Hemmingford ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que Pascale Giroux soit nommée membre du conseil d'administration comme représentant socio-économique de l'Office municipal d'Habitation de Hemmingford pour un terme de trois (3) ans du 9 juillet 2015, finissant le 9 juillet 2018.

ADOPTÉE

2015-06-133

8C - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - BUDGET 2015 MODIFIÉ

- Considérant que nous avons reçu le budget modifié transmis par la Société d'Habitation du Québec pour approbation avec un montant supplémentaire de 1 696\$ pour la quote-part de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers

- que le conseil municipal approuve la modification du budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation;
- que le montant supplémentaire de 1696\$ leur soit transmis pour paiement immédiat.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Tina Calvarese reprend son poste

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Mme Dany Dupuis, inspectrice municipale, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de mai 2015.

Nombre de permis émis :	9
Valeur des travaux :	408 400 \$

10A-RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LOISIRS – MAI 2015

Monsieur Simon St-Michel, agent de développement du loisir en milieu rural, dépose son rapport d'activité de loisirs pour le mois de mai 2015.

2015-06-134

10B - PATINAGE LIBRE ET AUTRES ACTIVITÉS – CENTRE SPORTIF LOUIS CYR

Le conseil municipal de Napierville a signé une entente avec le Centre sportif Régional Louis Cyr pour la location de l'aréna pour des activités durant toute l'année;
Le conseil municipal de Napierville offre l'option que les citoyens du Village de Hemmingford puissent participer à ces activités et que notre quote-part serait de 565.76\$/population de 832, pour les activités organisées jusqu'en avril 2016;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité accepte de payer, à la municipalité de Napierville, la quote-part de 565.76\$ afin que les citoyens du Village puissent participer gratuitement à ces activités.

ADOPTÉE

2015-06-135

10C – PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

- Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité du Village de Hemmingford et de la qualité de vie de ses citoyens ;
- Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;
- Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;
- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;
- Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;
- Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité du Village de Hemmingford, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

2015-06-136

10D - DON POUR LA FÊTE DU CANADA

- Attendu que le comité du Centre récréatif Hemmingford organisera tel que l'an dernier une journée d'activités pour la fête du Canada ainsi que les feux d'artifice;
- Attendu que cette activité est couverte par la police d'assurance de la municipalité;
- Attendu que pour cette activité, le comité responsable de la Fête du Canada demande un appui financier pour couvrir les coûts des feux d'artifice;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 400\$ pour rencontrer les coûts reliés à ces activités.

ADOPTÉE

2015-06-137

10E - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 278 SUR LES RÈGLES ET FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE HEMMINGFORD

Règlement déterminant les règles et fonctionnement de la bibliothèque de Hemmingford

Attendu qu' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer les règles et fonctionnement de la bibliothèque municipale;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseiller et résolu unanimement que le Conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement 278.

ADOPTÉE

2015-06-138

10F - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 279 DÉCRÉTANT L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que le conseil municipal du Village de Hemmingford peut, en vertu du paragraphe 546 du Code Municipal, adopter des règlements visant à réglementer les nuisances publiques et par cet article, permettre d'interdire l'usage du tabac et le fait de tenir des produits du tabac allumés dans les lieux publics de la municipalité;

Considérant que le Conseil peut également prescrire des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

Considérant qu' il a été déterminé que la fumée secondaire du tabac (fumée expirée et fumée de cigarettes conventionnelles, cigarettes électroniques, cigares et pipes laissés à eux-mêmes) représente un danger pour la santé ou une nuisance pour un grand nombre de citoyens;

Considérant que la municipalité juge qu'il est nécessaire et opportun d'interdire l'usage du tabac dans tous les parcs, espaces verts aménagés et terrain de jeux de la municipalité, et ce afin de mieux protéger ses résidents des dangers pour la santé liés à la fumée secondaire, plus particulièrement les enfants fréquentant ces endroits;

Considérant qu' avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 5 mai 2015 par Howard Silverman, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement 279.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2014-06-139

LEVÉE DE FONDS « COURSE TERRY FOX» USAGE DU CENTRE RÉCRÉATIF

Mme Florence Ellerton organise encore cette année, une levée de fonds « course Terry Fox» afin de ramasser des fonds pour la lutte contre le Cancer et demande l'autorisation d'utiliser le centre récréatif comme point de départ comme les années précédentes;

Attendu que la date de cette activité sera le 13 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'autoriser l'usage du centre récréatif pour la levée de fonds « course Terry Fox»
- De contacter le service de pompiers pour leur assistance tel que l'an dernier
- De demander à la Sureté du Québec, si possible, leur assistance également pour cet événement.

ADOPTÉE

2015-06-140

SOUTIEN FINANCIER – FOIRE DE HAVELOCK

Mme Tamara Stevenson, secrétaire-trésorière pour le comité d'administration de la Foire de Havelock dépose une demande de soutien financier afin de pouvoir continuer d'offrir la tradition de la Foire de Havelock pour les activités qui auront lieu le samedi 12 septembre 2015 ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100\$ leur soit accordé comme soutien financier.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2014-06-141

TERRAIN DE BALLE – AJOUT DE SABLE

Considérant que la municipalité, comme à chaque année, doit ajouter du sable sur le terrain de balle;

Considérant que l'ajout de sable n'a pas été fait depuis plusieurs années;

Considérant que nous avons reçu des prix de deux soumissionnaires soit

Carrière Ducharme	39\$/tonne (non livrée)
Alain Grégoire	18\$/tonne (livrée)

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- d'acheter le sable du plus bas soumissionnaire pour une quantité de 75 tonnes de sable au prix de 18\$/tonne plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2015-06-142

APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

Attendu que la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer au 2 juin 2015 pour un montant de \$.

Attendu que la secrétaire-trésorière confirme que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement que les comptes à payer en date du 2 juin 2015 soient payés au montant de 735 362.94\$ et pour les salaires au montant de 12 000.00\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

2015-06-143

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h34 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 juin 2015.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DU 2 JUIN 2015**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 2 juin 2015 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;
M. Dale Langille, conseiller n° 3;
M. Michael Houle, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION: # 2015-06-138

10F - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 279 DÉCRÉTANT L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA MUNICIPALITÉ

- Considérant que le conseil municipal du Village de Hemmingford peut, en vertu du paragraphe 546 du Code Municipal, adopter des règlements visant à réglementer les nuisances publiques et par cet article, permettre d'interdire l'usage du tabac et le fait de tenir des produits du tabac allumés dans les lieux publics de la municipalité;
- Considérant que le Conseil peut également prescrire des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;
- Considérant qu'il a été déterminé que la fumée secondaire du tabac (fumée expirée et fumée de cigarettes conventionnelles, cigarettes électroniques, cigares et pipes laissés à eux-mêmes) représente un danger pour la santé ou une nuisance pour un grand nombre de citoyens;
- Considérant que la municipalité juge qu'il est nécessaire et opportun d'interdire l'usage du tabac dans tous les parcs, espaces verts aménagés et terrain de jeux de la municipalité, et ce afin de mieux protéger ses résidents des dangers pour la santé liés à la fumée secondaire, plus particulièrement les enfants fréquentant ces endroits;
- Considérant qu'avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 5 mai 2015 par Howard Silverman, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement 279.

ADOPTÉE

Copie certifiée et conforme à nos écritures.

Amélie Latendresse
Directrice générale et secrétaire-trésorière